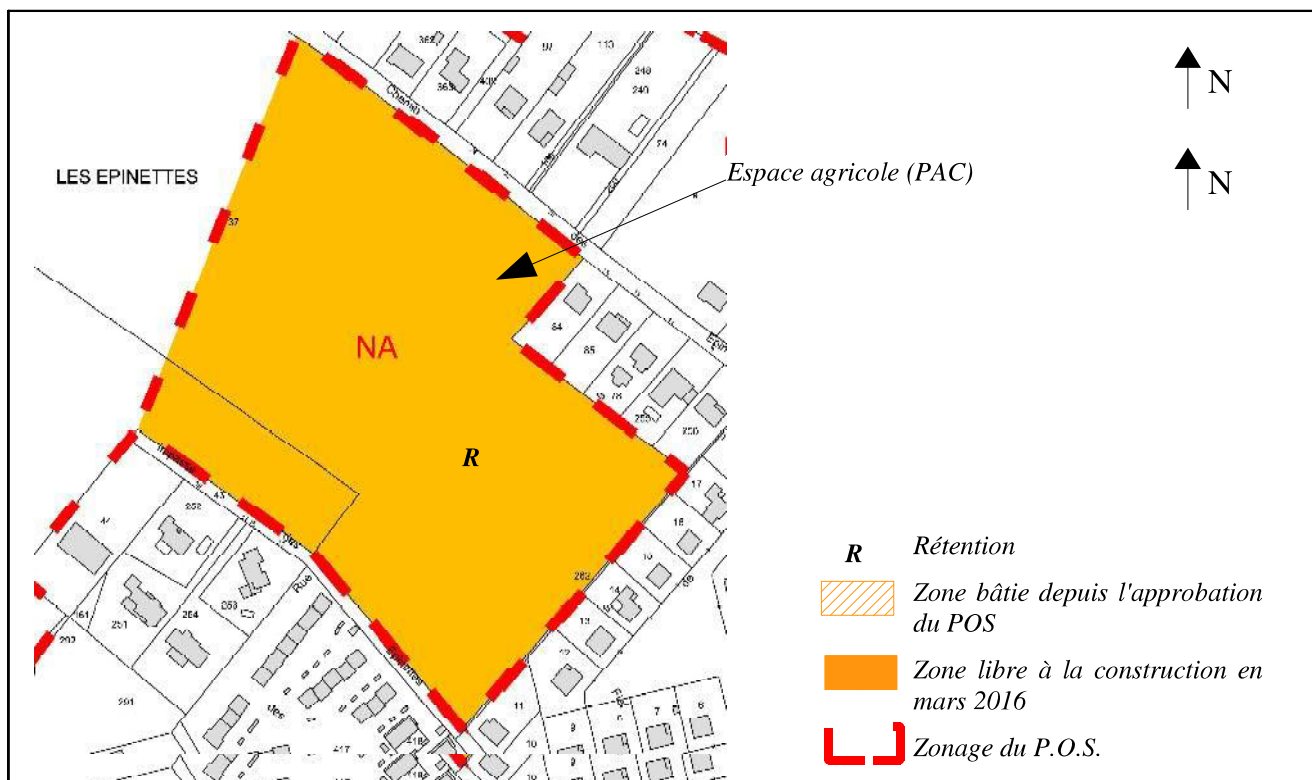


▪ **Zone NA Les Epinettes – Le Bourg**



Bilan du P.O.S.

Nombre de nouvelles habitations	Surface bâtie depuis l'approbation du P.O.S. pour de l'habitat	Moyenne des superficies bâties	Superficie libre dans la zone	En rétention
0	0 m ²	0 m ²	39355 m ²	35844 m ²

Capacité d'accueil : Aucune opération d'aménagement n'a été réalisée sur cette zone. En théorie, si le développement de la commune continuait à se faire sur des terrains d'une moyenne de 832m² (moyenne observée depuis 2002), la commune pourrait encore y accueillir environ 43 nouvelles habitations, soit 90 nouveaux habitants sur cette zone NA. Cependant cette zone concerne essentiellement un propriétaire qui affiche son désir de ne pas vendre, ni à moyen, ni à long terme.

Occupation du sol et des espaces non bâtis : secteur voué à l'activité agricole.

Paysage et environnement : enclavement petit à petit de ce secteur en zone urbaine. Enjeux agricoles et d'intégration paysagère forts : travailler la transition entre espace bâti et espace agricole avec une frange naturelle assez large.

Agriculture : 0 exploitation agricole

Distance du centre-bourg : environ 400 m.

Desserte en transport en commun : aucune

Accessibilité : facile par le chemin ou l'impasse des Epinettes.

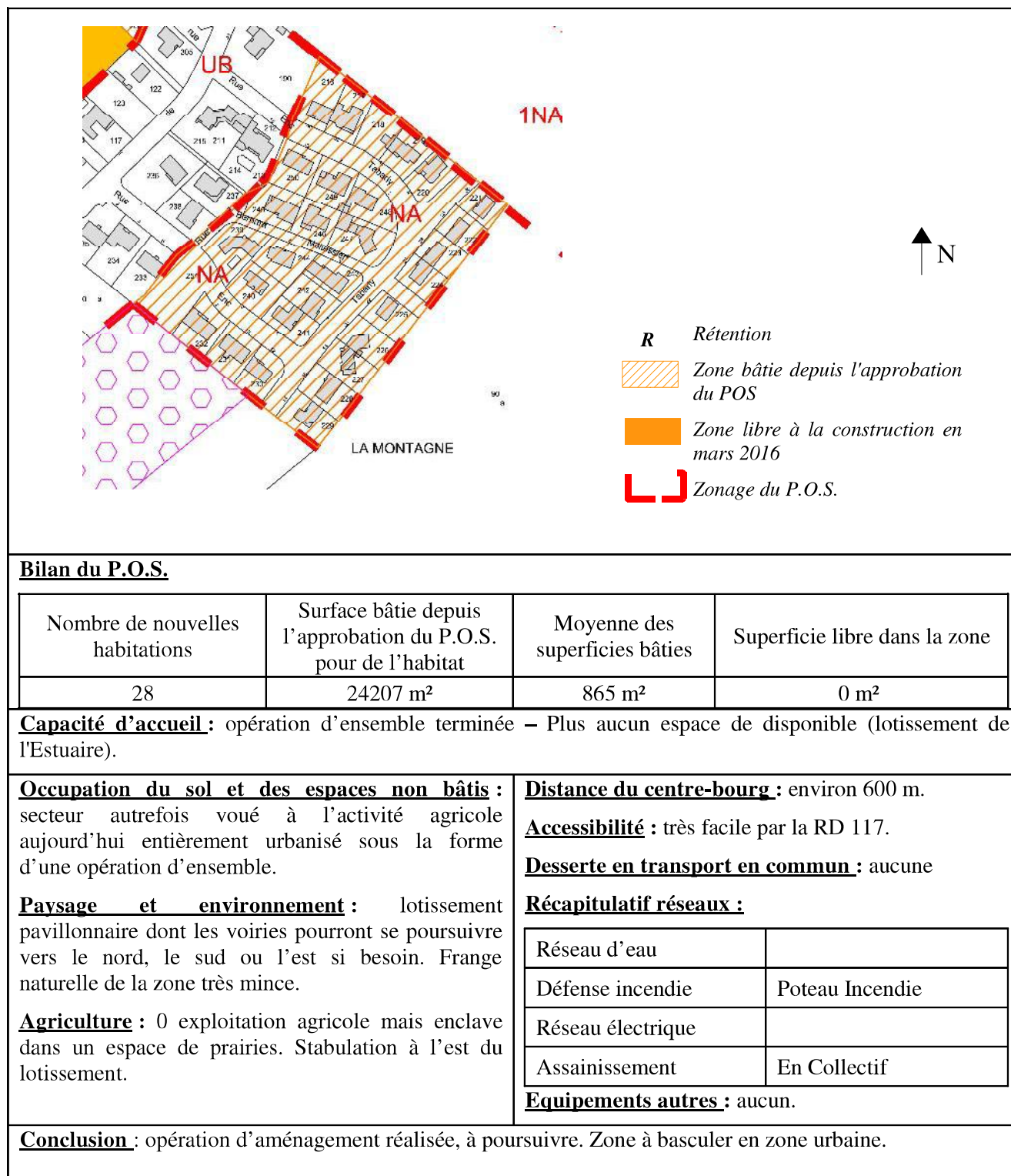
Récapitulatif réseaux :

Réseau d'eau	
Défense incendie	Poteau Incendie
Réseau électrique	
Assainissement	En Collectif

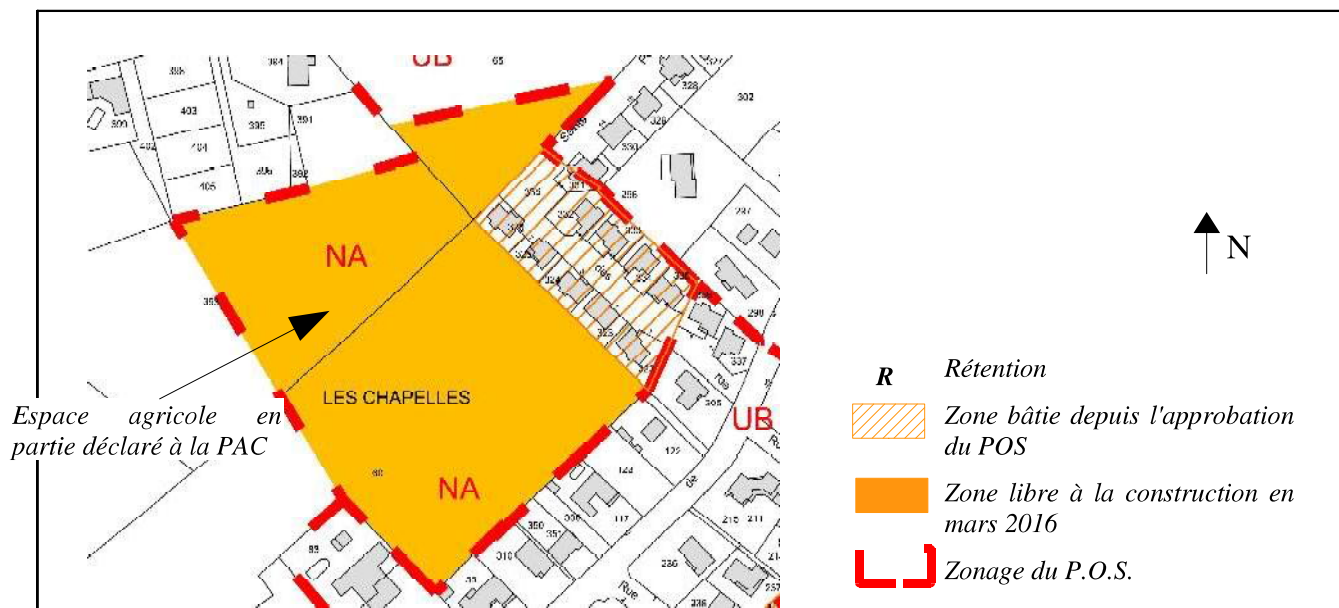
Equipements autres : aucun.

Conclusion : terrain intéressant à urbaniser car enclaver en zone urbaine et proche du centre-bourg. Pour autant la rétention est forte. Soit une solution est trouvée pour parer à cette rétention, soit la commune n'a pas intérêt à le maintenir en zone constructible.

▪ **Zone NA La Montagne – Le Bourg**



▪ **Zone NA Les Chapelles – Le Bourg**



Bilan du P.O.S.

Nombre de nouvelles habitations	Surface bâtie depuis l'approbation du P.O.S. pour de l'habitat	Moyenne des superficies bâties	Superficie libre dans la zone
9	5037 m ²	560 m ²	24644 m ²

Capacité d'accueil : 1 opération d'aménagement a été réalisée sur une petite partie de la zone. En théorie, si le développement de la zone continuait à se faire sur des terrains d'une moyenne de 560 m², la commune pourrait encore accueillir environ 44 nouvelles habitations, soit 101 nouveaux habitants sur cette zone NA.

Occupation du sol et des espaces non bâtis : secteur voué à l'activité agricole. Bien qu'encore cultivée la parcelle 60 n'est plus déclarée à la PAC depuis 2008.

Paysage et environnement : urbanisation pavillonnaire présente sur 3 faces. Zone à urbanisée ne présentant aucun élément végétal, vaste étendue plus ou moins plane. Enjeux d'intégration paysagère fort : travailler la transition entre espace bâti et espace agricole avec une frange naturelle assez large.

Agriculture : 0 exploitation agricole mais enclavé dans un espace cultivé.

Distance du centre-bourg : entre 600 et 700 m.

Desserte en transport en commun : aucune

Accessibilité : aménageable par la rue des Saint Pères ou en passant par la zone UB pour déboucher sur le chemin du Trésor. Cela correspond à l'Emplacement Réservé (E.R.) n°1. Un autre E.R., n°2, a été institué pour desservir la zone par la RD 117, rue de l'Estuaire. La parcelle 60 a un passage étroit, 4 m, en UB qui relie la zone à la RD 117.

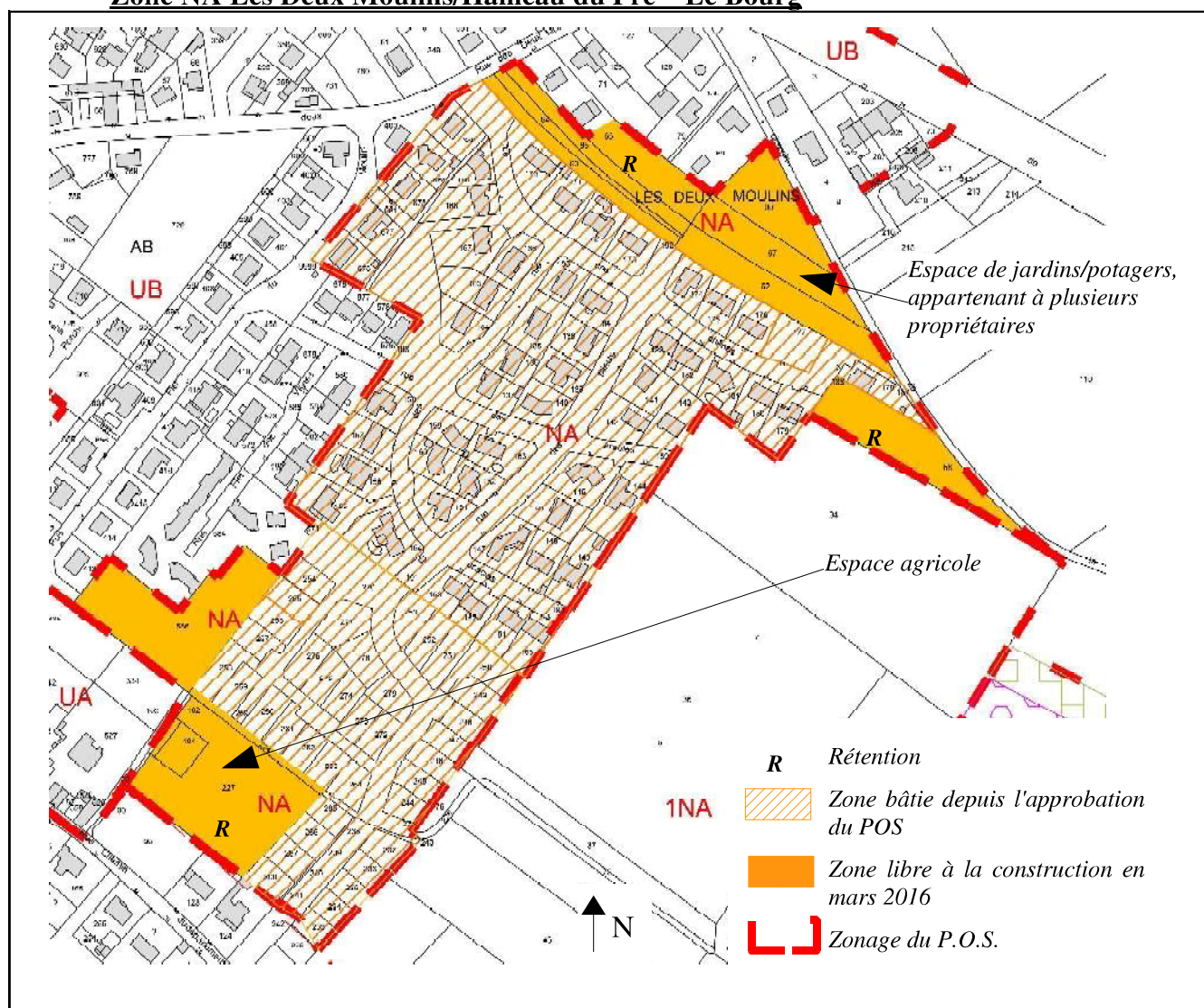
Récapitulatif réseaux :

Réseau d'eau	
Défense incendie	Poteau Incendie
Réseau électrique	
Assainissement	En Collectif

Equipements autres : espace de stationnement dans l'opération réalisée et espaces verts.

Conclusion : opération d'aménagement réalisée sur une petite partie. On s'éloigne du centre-bourg et des aménagements permettant de le rejoindre facilement par des modes de déplacements doux. Renforcement de la défense incendie peut-être nécessaire. Zone qui s'étale sur un vaste espace cultivé mais qui permet un développement en épaisseur entre le chemin du Trésor et la RD 117. Dimensionnement à adapter aux projections démographiques.

▪ **Zone NA Les Deux Moulins/Hameau du Pré – Le Bourg**



Bilan du P.O.S.

Nombre de nouvelles habitations	Surface bâtie depuis l'approbation du P.O.S. pour de l'habitat	Moyenne des superficies bâties	Superficie libre dans la zone	En rétention
94	74672 m ² en cours	794 m ²	23357 m ²	10256 m ²

Capacité d'accueil : 1 opération d'aménagement a été réalisée sur une grande partie nord et une autre est en cours sur la partie sud, en continuité. Le lotissement du Hameau du Pré devrait être intégralement construit avant l'approbation du présent P.L.U. Des terrains, situés à la marge, sont encore disponibles. En théorie, si le développement de la zone continuait à se faire sur des terrains d'une moyenne de 794 m², la commune pourrait encore accueillir environ 29 nouvelles habitations, soit 61 nouveaux habitants sur cette zone NA.

Occupation du sol et des espaces non bâtis :

secteur qui était voué à l'activité agricole. Les parcelles libres au nord et à l'ouest ont aujourd'hui un caractère plutôt naturel (pelouse, pré, jardin d'agrément et potager) tandis que la parcelle 227 a toujours une vocation agricole à la PAC 2012. Celle-ci se retrouvera d'ici quelques mois, enclavée en zone urbaine.

Distance du centre-bourg : entre 700 et 1000m.

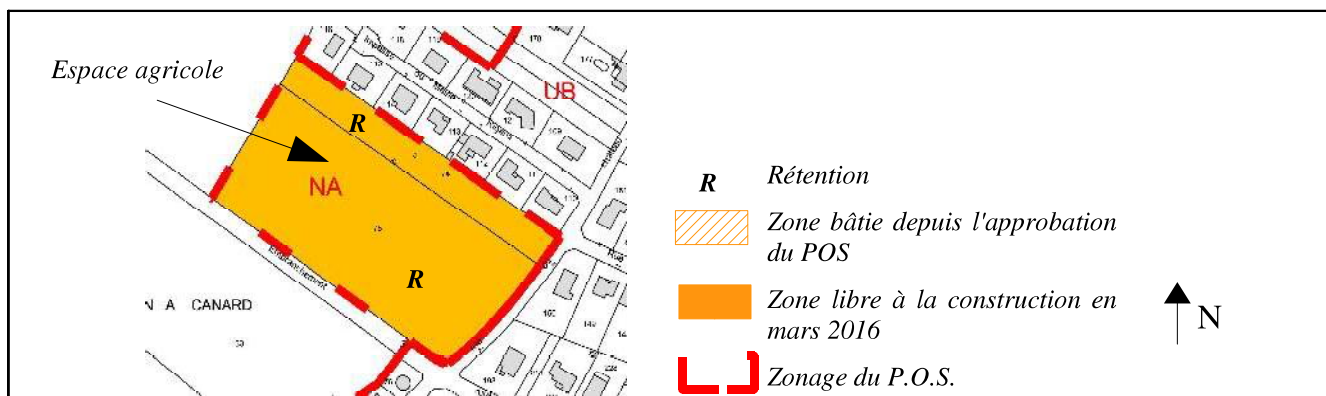
Desserte en transport en commun : aucune

Accessibilité : zone NA facilement accessible. Une attention particulière devra permettre de conserver des possibilités de desserte aux terrains aujourd'hui non bâtis et enclavés en zone urbaine.

Récapitulatif réseaux :

<u>Paysage et environnement</u> : agrandissement du bourg vers l'est, sous forme de lotissements grignotant l'espace agricole. Permettre la densification de cette zone urbaine en facilitant l'urbanisation des marges qui se retrouvent enclavées en zone urbaine. Enjeux d'intégration paysagère fort : travailler la transition entre espace bâti et espace agricole avec une frange naturelle assez large. <u>Agriculture</u> : 0 exploitation agricole.	Réseau d'eau	
	Défense incendie	Poteau Incendie
	Réseau électrique	
	Assainissement	En Collectif
<u>Equipements autres</u> : espace de stationnement dans l'opération réalisée et aménagement paysager en bordure des voies.		
<u>Conclusion</u> : la zone est en grande partie bâtie, ou va l'être prochainement. Le P.L.U. doit accompagner cette urbanisation en s'assurant de la possibilité de densifier le secteur sur les espaces résiduels encore libres.		

▪ **Zone NA Maine Rigaud – Trignac/La Valade**



Bilan du P.O.S.

Nombre de nouvelles habitations	Surface bâtie depuis l'approbation du P.O.S. pour de l'habitat	Moyenne des superficies bâties	Superficie libre dans la zone	En rétention
0	0	0 m ²	17376 m ²	17376 m ²

Capacité d'accueil : Zone entièrement disponible. En théorie, si le développement de la zone continuait à se faire sur des terrains d'une moyenne de 832m² (moyenne observée sur la commune depuis 2002), la commune pourrait y accueillir environ 21 nouvelles habitations, soit 44 nouveaux habitants sur cette zone NA.

Occupation du sol et des espaces non bâtis : secteur qui était voué à l'activité agricole (en culture à la PAC 2012) et en continuité d'un verger/culture de melon.

Paysage et environnement : agrandissement pavillonnaire du village de Trignac, grignotant l'espace agricole. Enjeux agricoles et d'intégration paysagère forts : travailler la transition entre espace bâti et espace agricole avec une frange naturelle assez large.

Agriculture : 0 exploitation agricole.

Distance du centre-bourg : environ 2,5 à 3 km.

Desserte en transport en commun : aucune.

Accessibilité : zone NA facilement accessible par la RD 730 ou la RD 117.

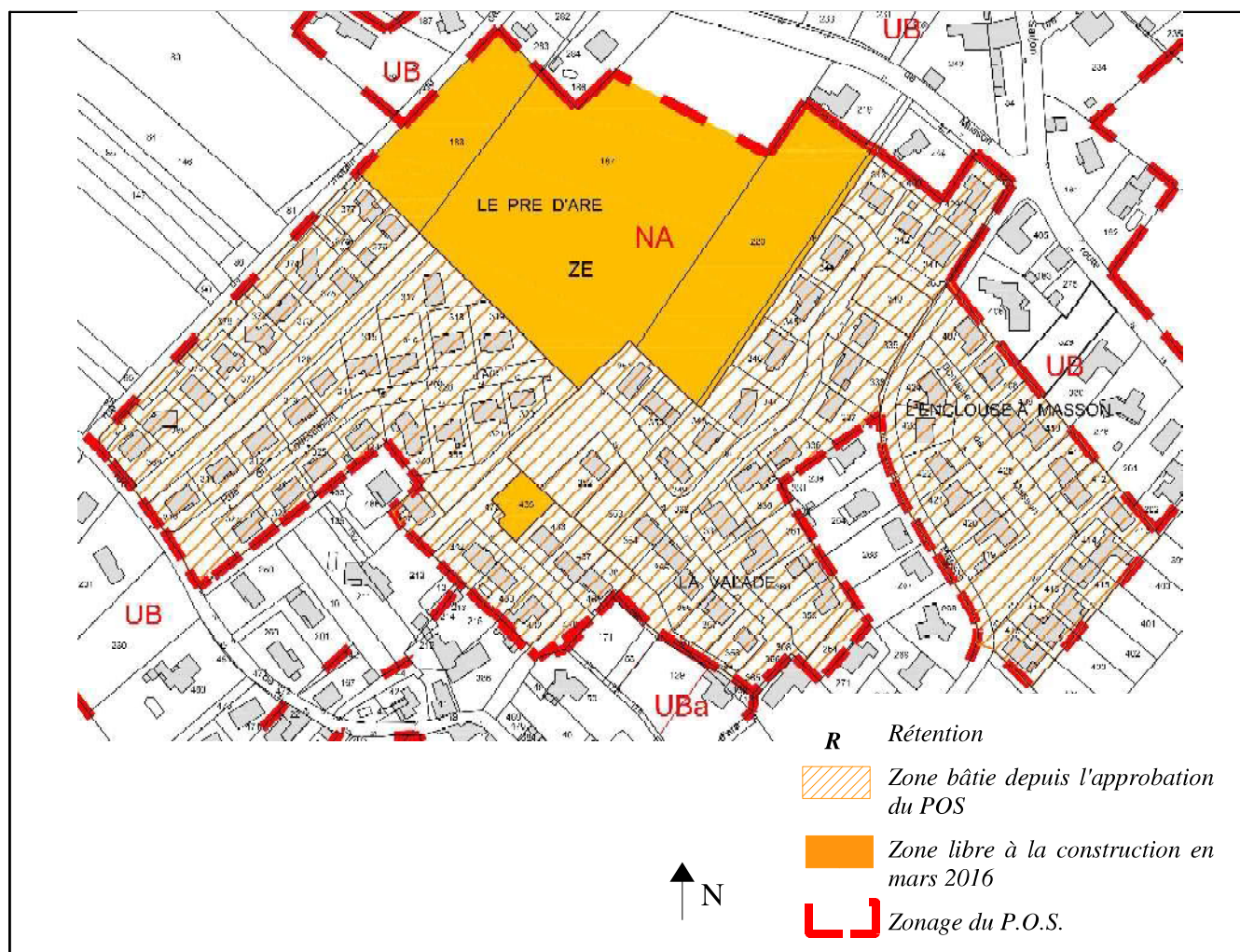
Récapitulatif réseaux :

Réseau d'eau	
Défense incendie	Poteau Incendie
Réseau électrique	
Assainissement	En Collectif

Équipements autres : aucun.

Conclusion : Zone qui n'a fait l'objet d'aucune constructions entre l'élaboration du P.O.S. et aujourd'hui. Cependant, l'annulation du P.L.U. qui prévoyait le basculement de ces terrains en zone agricole a entraîné des demandes d'autorisation qui ont été acceptées. Il serait opportun pour des raisons agricoles mais aussi d'équipements et afin d'être en accord avec le souhait de conforter le bourg et les zones desservies par les services et commerces de proximité, de limiter l'urbanisation à cet endroit.

▪ **Zone NA Le Pré d'Are – Trignac/La Valade**



Bilan du P.O.S.

Nombre de nouvelles habitations	Surface bâtie depuis l'approbation du P.O.S. pour de l'habitat	Moyenne des superficies bâties	Superficie libre dans la zone
83	66357 m ²	799 m ²	25161 m ²

Capacité d'accueil : Zone qui a fait l'objet de plusieurs opérations d'aménagement. En théorie, si le développement de la zone continuait à se faire sur des terrains d'une moyenne de 799 m², la commune pourrait encore y accueillir environ 31 nouvelles habitations, représentant 65 nouveaux habitants sur cette zone NA.

Occupation du sol et des espaces non bâtis : secteur qui était voué à l'activité agricole (en culture à la PAC 2012), aujourd'hui enclavé en zone urbaine.

Paysage et environnement : agrandissement pavillonnaire rejoignant Trignac à La Valade, grignotant l'espace agricole. Enjeux agricoles et d'intégration paysagère forts : travailler la transition entre espace bâti et espace agricole avec une frange naturelle assez large.

Etre attentif à l'écoulement des eaux pluviales.

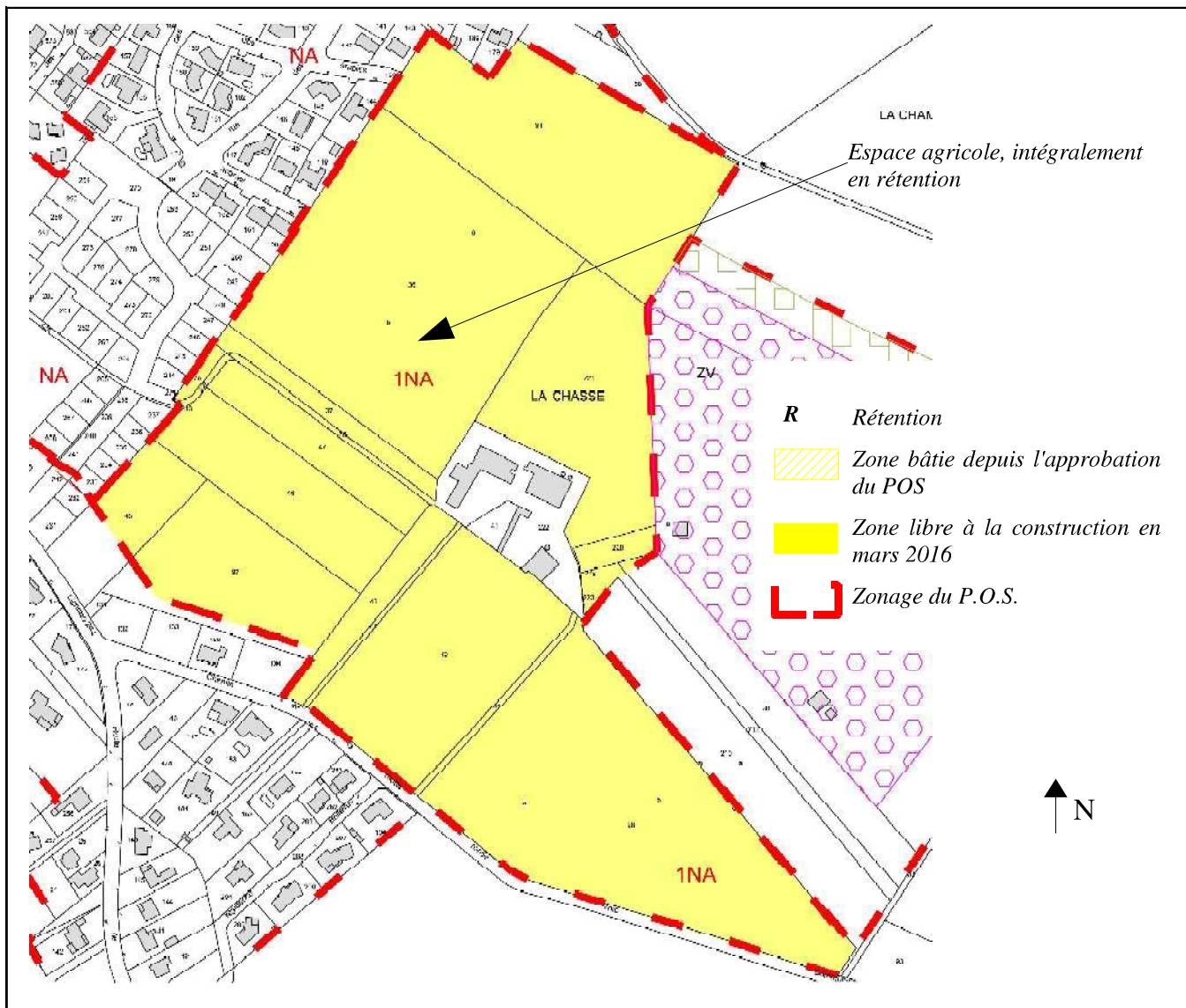
Accessibilité : zone NA facilement accessible via les RD 730 ou la RD 117. 3 accès pour desservir l'îlot qui n'a pas encore été urbanisé.

Récapitulatif réseaux :

Réseau d'eau	
Défense incendie	Poteau Incendie
Réseau électrique	
Assainissement	En Collectif

<u>Agriculture</u> : 0 exploitation agricole. <u>Distance du centre-bourg</u> : 2 à 2,5 km. <u>Desserte en transport en commun</u> : aucune.	<u>Equipements autres</u> : espace de stationnement et espaces verts à l'intérieur des zones aménagées.
<u>Conclusion</u> : Zone qui s'est fortement urbanisée ces dernières années. Les parcelles 183 et 187 font l'objet d'une opération d'ensemble en cours de commercialisation (27 lots dont 2 de vendus). Un îlot d'environ 0,6 ha est encore disponible. S'il semble intéressant étant donné son enclavement de permettre sa constructibilité, l'éloignement du centre-bourg et la nécessité d'engager des travaux pour agrandir la capacité des équipements publics, n'en font pas une priorité dans le développement urbain à l'échelle communale. En outre, le maintien d'une aération dans l'espace bâti avec la création d'un espace vert intégrant des aménagements de gestion des écoulements des eaux, pourrait être intéressant pour le cadre de vie des habitants.	

- **Zone 1NA La Chasse – Le Bourg**



Bilan du P.O.S.

Superficie libre dans la zone
137544 m²

Capacité d'accueil : En théorie, si le développement de la zone continuait à se faire sur des terrains d'une moyenne de 832 m², la commune pourrait encore accueillir environ 165 nouvelles habitations, soit 346 nouveaux habitants sur cette zone 1NA.

Occupation du sol et des espaces non bâtis : secteur voué à l'activité agricole en grande partie (en culture à la PAC 2012). Cette zone englobe également un boisement et une ancienne ferme, le Bois de la Chasse.

Paysage et environnement : Coupure d'urbanisation entre le bourg et le Bois de la Chasse à conserver.

Agriculture : 0 exploitation agricole.

Distance du centre-bourg : 2 à 2,5 km.

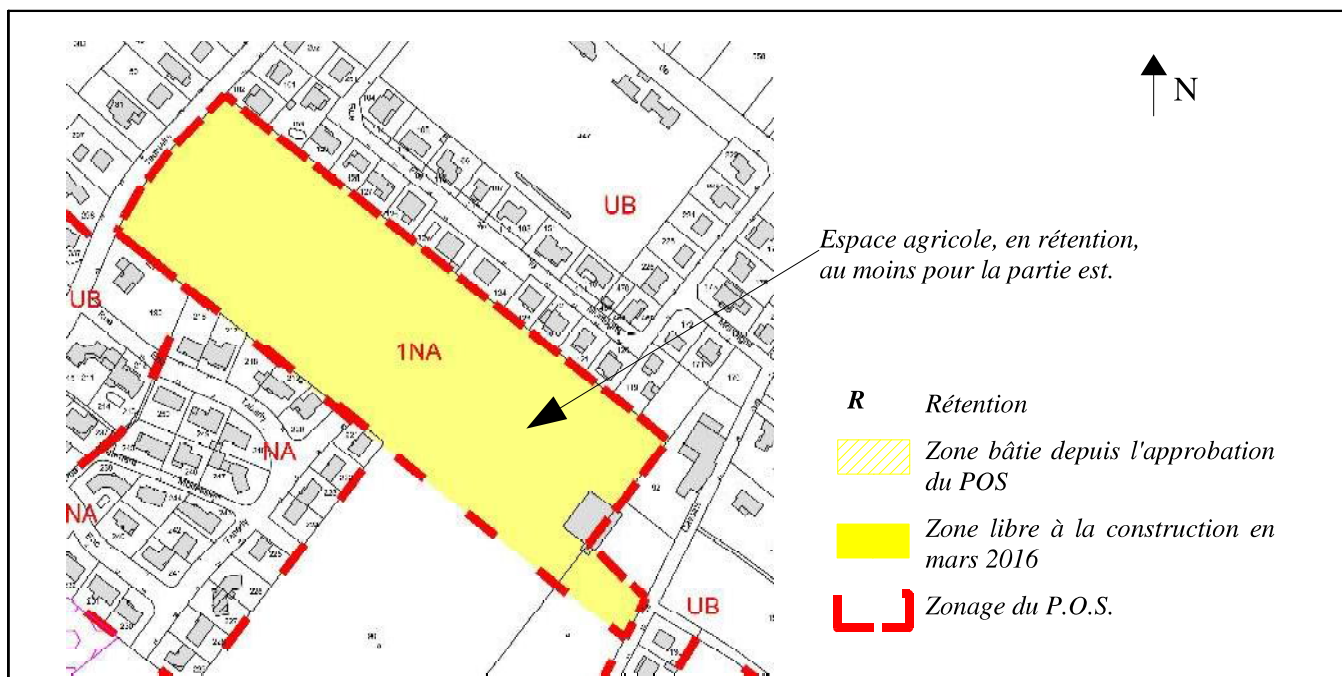
Accessibilité : par la RD 224 ou le chemin de la Champagne.
Des accès sont aménageables par les lotissements de la zone
NA des 2 Moulins.

Récapitulatif réseaux :

Réseau d'eau	
Défense incendie	Poteau Incendie
Réseau électrique	
Assainissement	En Collectif

<u>Desserte en transport en commun</u> : aucune.	<u>Equipements autres</u> : aucun.
<u>Conclusion</u> : Zone en continuité du développement pavillonnaire sur qui a plutôt une vocation naturelle et agricole. Coupure d'urbanisation avec le Bois de la Chasse et le camping qui s'y localise, intéressante à conserver, d'autant plus que nous sommes sur les hauteurs de la commune.	

▪ **Zone 1NA La Montagne – Le Bourg**



Bilan du P.O.S.

Superficie libre dans la zone
35423 m ² avec une stabulation

Capacité d'accueil : En théorie, si le développement de la zone continuait à se faire sur des terrains d'une moyenne de 832 m², la commune pourrait encore accueillir environ 43 nouvelles habitations, soit 90 nouveaux habitants sur cette zone 1NA.

Occupation du sol et des espaces non bâtis : secteur voué à l'activité agricole (en culture à la PAC 2012) avec une stabulation.

Paysage et environnement : enclavement petit à petit de ce secteur en zone urbaine. Présence d'une stabulation. Projet de délocalisation ? Enjeux agricoles et d'intégration paysagère forts : travailler la transition entre espace bâti et espace agricole avec une frange naturelle assez large.

Agriculture : 1 stabulation mais projet de ne plus l'utilisée pour les animaux.

Distance du centre-bourg : environ 500m.

Desserte en transport en commun : aucune.

Accessibilité : facile par la RD 117 ou le chemin de la Cassine. Accès possible par le lotissement de la Montagne.

Récapitulatif réseaux :

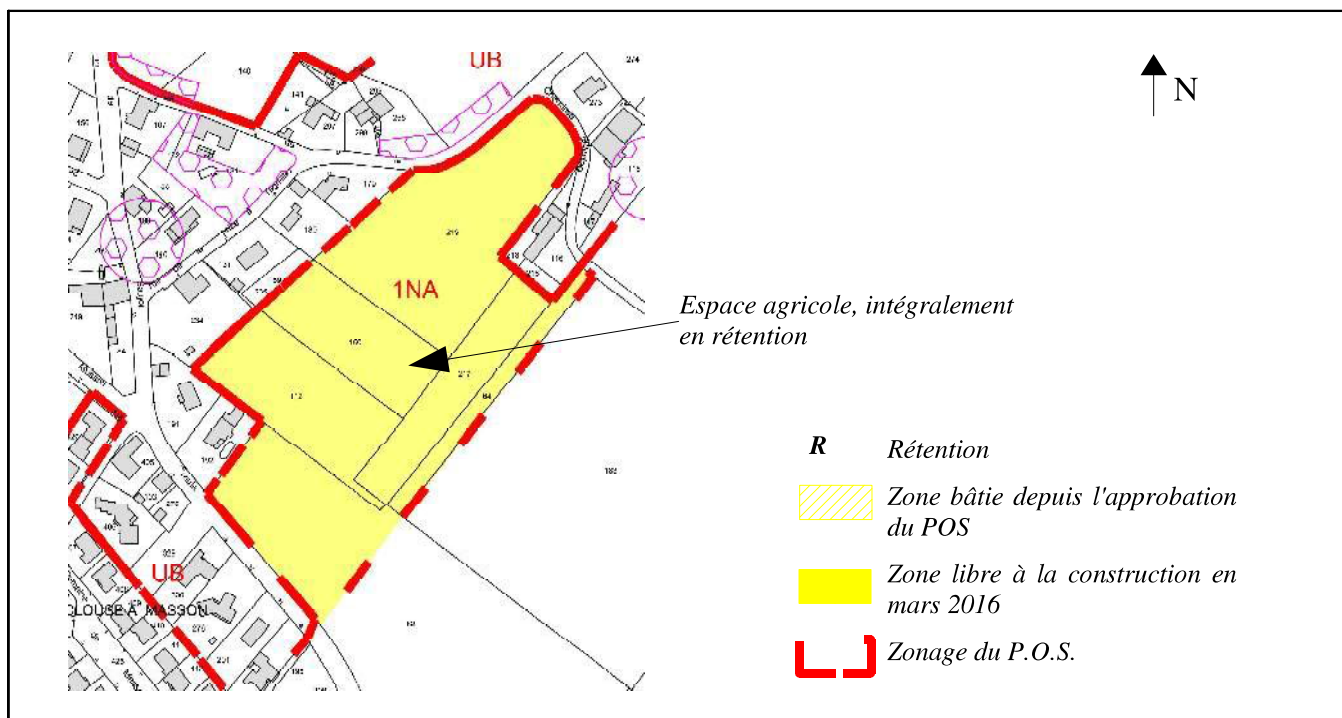
Réseau d'eau	
Défense incendie	Poteau Incendie
Réseau électrique	
Assainissement	En Collectif

Equipements autres : aucun.

Conclusion : Zone dont la vocation agricole n'est plus aussi prégnante car même si une stabulation est en fonctionnement, la parcelle est entourée par des lotissements. L'évolution urbaine sur ce secteur, assez proche du bourg, est conditionnée par l'évolution de l'exploitation agricole présente :

- Soit l'agriculteur poursuit sa délocalisation. Dans ce cas, s'il ne doit plus utiliser la stabulation présente sur la zone, alors celle-ci pourra être maintenue en zone constructible. Son urbanisation devra favoriser la connexion de la zone NA La Montagne au reste du bourg et de ces équipements.
- Soit l'agriculteur n'envisage pas de poursuivre la délocalisation de sa stabulation. Dans ce cas la vocation agricole devant perdurer, la zone 1NA en partie ou en totalité sera basculée en zone agricole.

▪ **Zone 1NA Fief du Bois – Trignac/La Valade**



Bilan du P.O.S.

Superficie libre dans la zone
32510 m ²

Capacité d'accueil : En théorie, si le développement de la zone continuait à se faire sur des terrains d'une moyenne de 832 m², la commune pourrait encore accueillir environ 39 nouvelles habitations, soit 82 nouveaux habitants sur cette zone 1NA.

Occupation du sol et des espaces non bâtis : secteur voué à l'activité agricole (en culture à la PAC 2012) et une parcelle en parc.

Paysage et environnement : parcelles qui se rattachent à un vaste espace agricole. Coupure d'urbanisation entre Trignac et la Gondonnère à conserver.

Agriculture : 0 exploitation agricole.

Distance du centre-bourg : environ 500m.

Desserte en transport en commun : aucune.

Accessibilité : facile par la RD 117 et la rue de la Gongonnère. L'augmentation du trafic sur le réseau routier et au carrefour avec la RD 117 pourrait entraîner des aménagements (élargissement de la voirie, aménagements sécuritaires...)

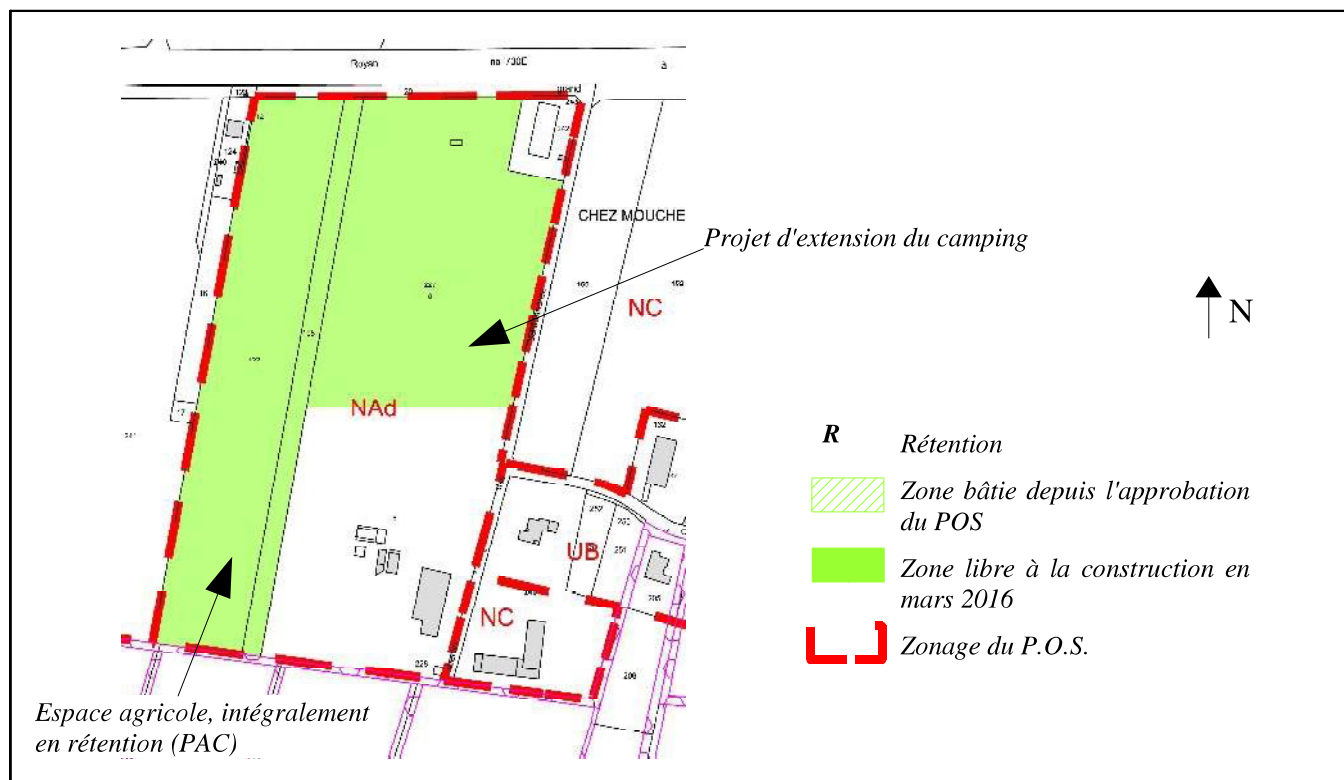
Récapitulatif réseaux :

Réseau d'eau	
Défense incendie	Poteau Incendie
Réseau électrique	
Assainissement	En Collectif mais station saturée

Equipements autres : aucun.

Conclusion : Afin de préserver le caractère du village, de préserver l'activité agricole, d'être en accord avec la capacité des équipements et le souhait des élus de conforter en priorité le bourg qui regroupe les équipements services et commerces de proximité, une coupure d'urbanisation est à conserver. La zone 1 NA est à basculer en zone agricole.

▪ **Zone NAd Les Bardonneries**



Bilan du P.O.S.

Superficie de la zone
60101 m ² dont 40968 m ² libres.

Capacité d'accueil : Cette zone est vouée à l'hébergement touristique avec la présence du camping des 2B. Projet d'extension. Présence d'un bassin.

Occupation du sol et des espaces non bâtis : secteur naturel et agricole.

Paysage et environnement : parcelles en continuité de la zone urbaine de chez Mouchet, entre la vallée, site Natura 2000 et la RD 730.

Agriculture : 0 exploitation agricole.

Distance du centre-bourg : environ 3 km.

Desserte en transport en commun : aucune.

Accessibilité : facile par la RD 730 ou le chemin des Epinettes.

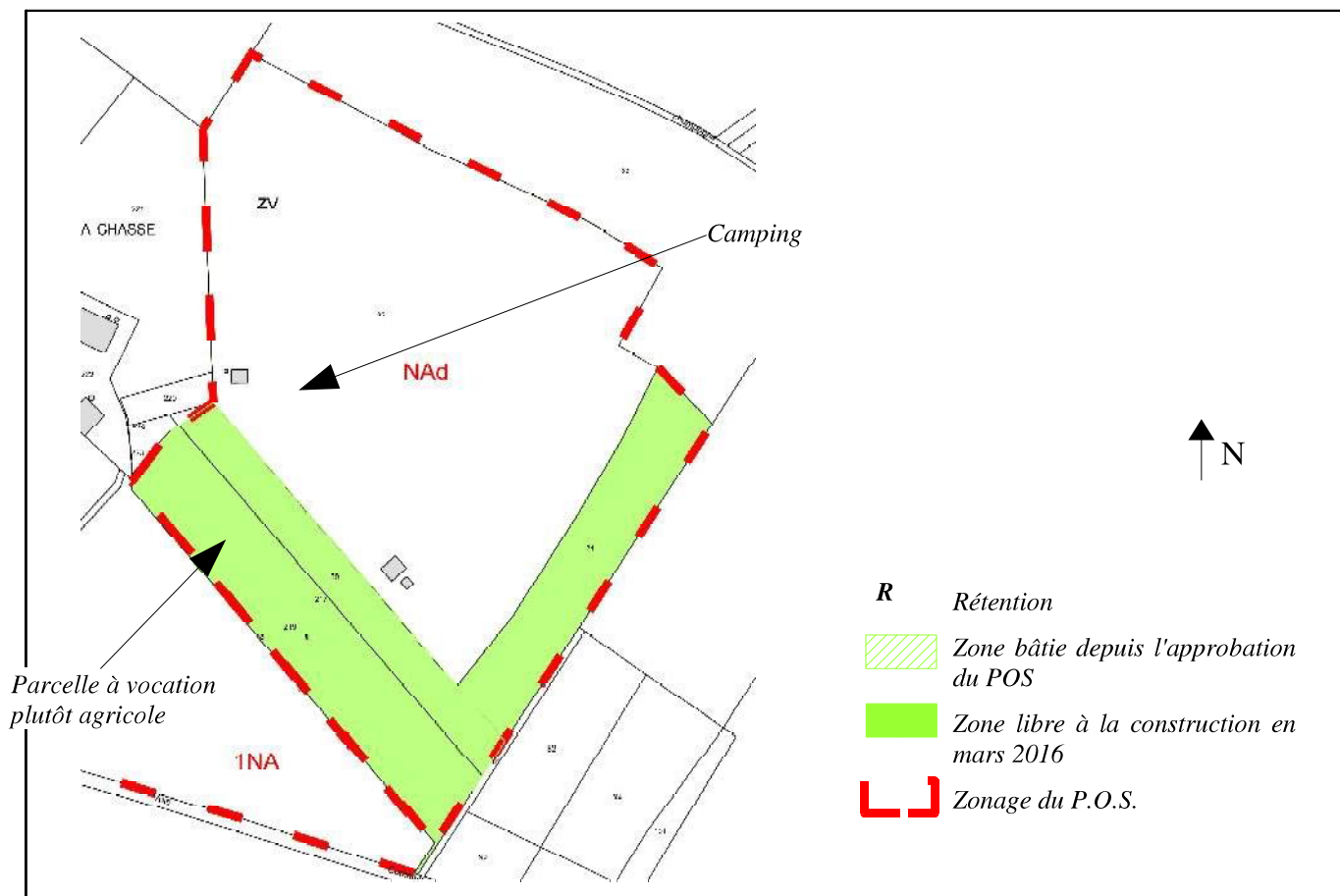
Récapitulatif réseaux :

Réseau d'eau	
Défense incendie	Aucun. Système propre au camping ?
Réseau électrique	
Assainissement	En individuel

Equipements autres : aucun.

Conclusion : Afin de préserver le caractère naturel et agricole de l'espace dans lequel le camping s'insère, la délimitation de la zone pourrait être ajustée aux réels besoins (prise en compte du projet d'extension vers le nord et retrait des parcelles à vocation agricole).

▪ **Zone NAd La Chasse**



Bilan du P.O.S.

Superficie de la zone
88229 m ² dont 27977 m ² libres. Le reste, boisé, est utilisé par un camping.

Capacité d'accueil : Cette zone est vouée à l'hébergement touristique avec la présence du camping du Bois de la Chasse.

Occupation du sol et des espaces non bâtis : secteur naturel, assez boisé et une parcelle plutôt agricole (non déclarée à la PAC).

Paysage et environnement : Camping aménagé dans un boisement qui joue un rôle important sur la commune en terme paysager et environnemental, à conserver.

Agriculture : 0 exploitation agricole.

Distance du centre-bourg : environ 1,1 km.

Desserte en transport en commun : aucune.

Accessibilité : par le chemin de la Motte Ronde.

Récapitulatif réseaux :

Réseau d'eau	
Défense incendie	Poteau Incendie (croisement de la Rue du Lignou et du chemin de la Motte Ronde.)
Réseau électrique	
Assainissement	En individuel

Equipements autres : aucun.

Conclusion : Afin de préserver le caractère boisé et agricole de l'espace dans lequel le camping s'insère, la délimitation de la zone pourrait être ajustée aux réels besoins.

IV.C.3.c Bilan des zones Naturelles à vocation principalement agricole : NC et NCa

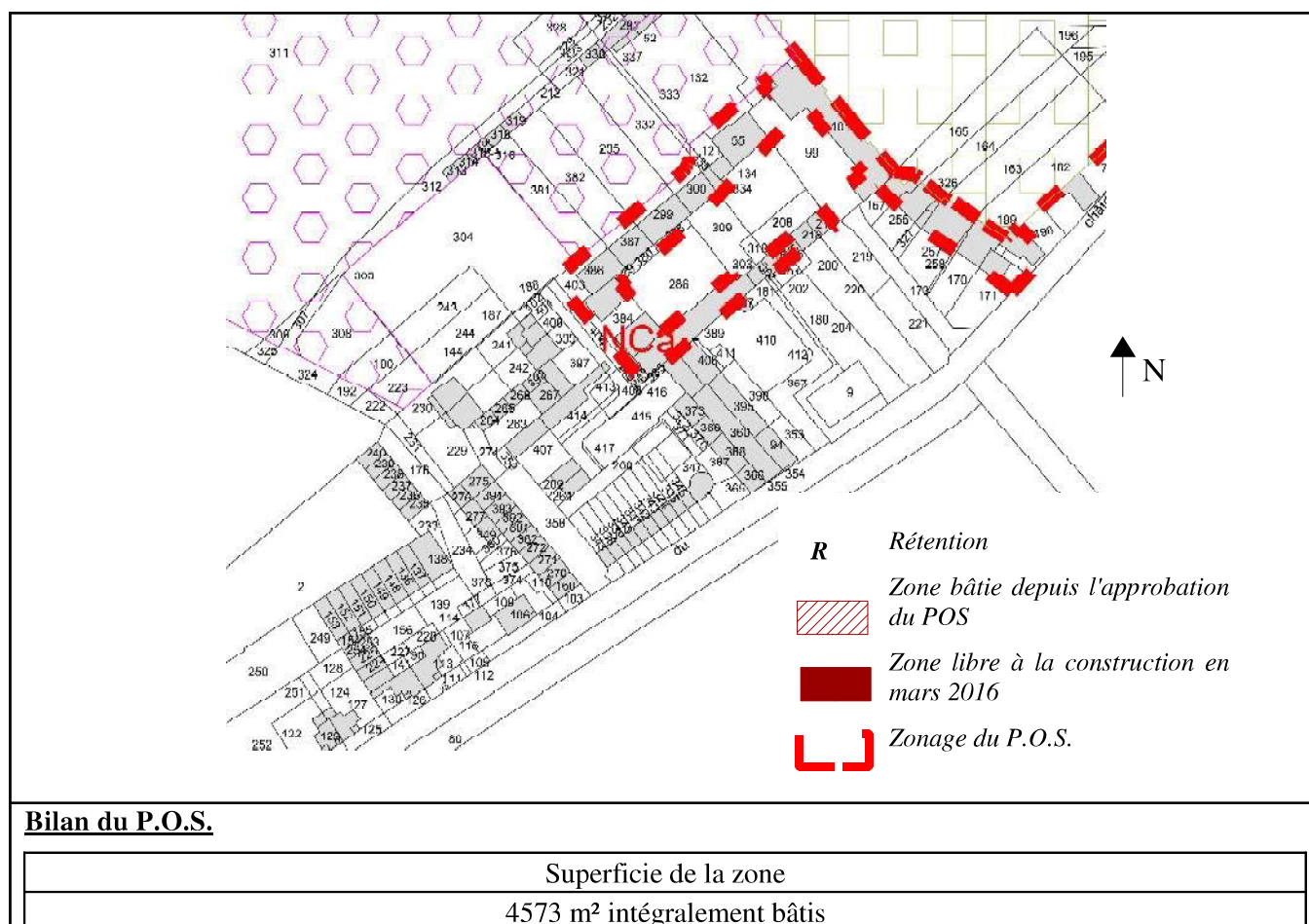
Nom	Caractéristiques	Surface totale
NC	Terrains peu équipés constituant un milieu naturel à protéger en raison de sa valeur agricole. Zone support de l'activité agricole qu'il convient de conserver.	1970 ha
NCa	Secteur de la zone NC qui couvre une partie des bâtiments du Château de Didonne. Les activités d'accueil et d'hébergement touristiques y sont autorisées.	0,46 ha

▪ Zone NC :

La zone NC a permis de bien préserver l'espace agricole car les quelques constructions qui y ont été implantées sont toutes en lien avec l'activité agricole (bâtiment ou siège d'exploitation), excepté celles qui avaient été définies pour une activité touristique (chez Mouchet : caravaning et camping à la ferme). Selon la comparaison du cadastre de 2002 et celui de décembre 2015, environ 3,7 ha ont été bâtis en NC, soit 0,19% de la superficie totale de la zone.

8 habitations sur 10038 m² ont été bâties ainsi que 5 bâtiments agricoles sur 25430 m² et 447 m² pour des activités liées à l'hébergement touristique.

▪ Zone NCa Château de Didonne



<u>Capacité d'accueil</u> : il n'existe pas de possibilité, excepté pour de toutes petites annexes.									
<u>Occupation du sol et des espaces non bâtis</u> : secteur déjà urbanisé. <u>Paysage et environnement</u> : secteur qui s'insère dans un espace de qualité, à proximité du château de Didonne et de son parc remarquable. D'autres bâtimenst laissés en zone NC se situent en continuité de la zone NCa. Aujourd'hui plus ou moins transformés en habitations, leur classement devra être identique à ceux inclus en zone NCa. <u>Agriculture</u> : 0 exploitation agricole.	<u>Distance du centre-bourg</u> : environ 1,1 km. <u>Desserte en transport en commun</u> : aucune. <u>Accessibilité</u> : facile par la RD 730 via l'allée du Château. <u>Récapitulatif réseaux</u> : <table border="1"> <tr> <td>Réseau d'eau</td><td></td></tr> <tr> <td>Défense incendie</td><td>2 poteaux incendie</td></tr> <tr> <td>Réseau électrique</td><td></td></tr> <tr> <td>Assainissement</td><td>En individuel</td></tr> </table> <u>Equipements autres</u> : aucun.	Réseau d'eau		Défense incendie	2 poteaux incendie	Réseau électrique		Assainissement	En individuel
Réseau d'eau									
Défense incendie	2 poteaux incendie								
Réseau électrique									
Assainissement	En individuel								
<u>Conclusion</u> : Afin de préserver le caractère naturel et patrimonial tout en prenant en compte les constructions existantes, il est opportun de l'agrandir et de la basculer en zone urbaine. Le règlement de celle-ci devra avoir pour objectif la conservation et valorisation des éléments bâtis et paysagers.									

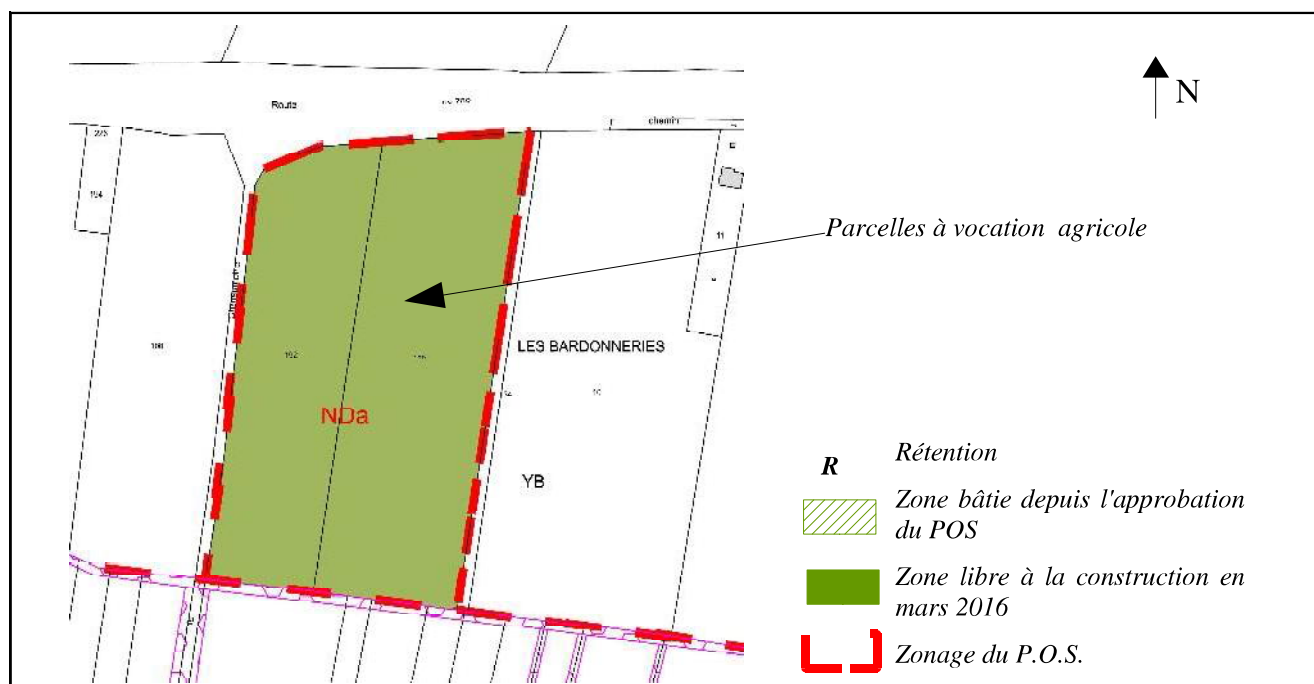
IV.C.2.d Bilan des zones Naturelles correspondant essentiellement à des espaces naturels : ND et NDa

Nom	Caractéristiques	Surface totale
ND	Terrains généralement non équipés, qui constituent des milieux naturels à protéger en raison soit de l'existence de risques ou nuisances, soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique, ou écologique.	182 ha
NDa	Secteur destiné à accueillir un lieu de stockage et de traitement des déchets verts, sans constructions, installation ou exhaussement de sol.	4 ha

▪ **Zone ND :**

La zone ND a permis de préserver les secteurs présentant un fort intérêt environnemental puisque aucune construction n'y a été édifiée excepté en bordure du bourg où 2 habitations vont être édifiées sur 3316m². Ces opérations ont été autorisées avant annulation du PLU.

▪ **Zone NDa Au Grand Pré**



Bilan du P.O.S.

Superficie de la zone	
39403 m ² entièrement inutilisé	
<u>Capacité d'accueil :</u> Cette zone est vouée à l'accueil d'un lieu de stockage et de traitement des déchets verts. Ce projet semble aujourd'hui abandonné.	
<u>Occupation du sol et des espaces non bâtis :</u> secteur agricole (en culture à la PAC 2012).	<u>Desserte en transport en commun :</u> aucune.
	<u>Accessibilité :</u> facile par la RD 730.

<u>Paysage et environnement</u> : parcelles en bordure de la RD 730 qui se rattachent à un vaste espace cultivée. Elles sont bordées au sud par un site Natura 2000. <u>Agriculture</u> : 0 exploitation agricole._ <u>Distance du centre-bourg</u> : environ 4 km.	<u>Récapitulatif réseaux :</u>	
	Réseau d'eau	
	Défense incendie	Aucun.
	Réseau électrique	
	Assainissement	En individuel
<u>Equipements autres</u> : aucun.		
<u>Conclusion</u> : Afin de préserver le caractère naturel et agricole de l'espace dans lequel s'insère cette zone et étant donné que le projet est abandonné, à basculer en zone agricole.		

IV.C.2.e Bilan des emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Collectivité ou service public destinataire	Affectation	Surface en m²
1	Voirie	Commune	Création de voie nouvelle de 8m d'emprise pour l'accès à la zone NA au lieu-dit Les Chapelles.	320
	=> Opération non réalisée. Si la zone NA Les Chapelles n'est pas gardée en zone constructible, il sera inutile de le conserver. Le projet de P.L.U. annulé ne prévoyait plus l'ouverture à l'urbanisation de la zone Les chapelles et donc avait supprimé cet E.R.			
2	Voirie	Commune	Création de voie nouvelle de 8m d'emprise pour l'accès à la zone NA au lieu-dit Les Chapelles.	347
	=> Opération non réalisée. Un passage de 98m², correspondant aujourd'hui à la parcelle 308, a été gardé libre de toute construction. Si la zone NA Les Chapelles n'est pas gardée en zone constructible, il sera inutile de le conserver. Le projet de P.L.U. annulé ne prévoyait plus l'ouverture à l'urbanisation de la zone Les chapelles et donc avait supprimé cet E.R.			
3	Voirie	Commune	Création de voie nouvelle de 8m d'emprise pour l'accès à la zone NA au lieu-dit La Montagne.	418
	=> Opération réalisée (rue Eric Tabarly). E.R. à supprimer.			
4	Voirie	Commune	Création de voie nouvelle de 8m d'emprise pour l'accès à la zone NA au lieu-dit La Montagne.	418
	=> Opération réalisée (rue Eric Tabarly). E.R. à supprimer.			
5	Voirie	Commune	Création de voie nouvelle de 8m d'emprise pour l'accès à la zone NA au lieu-dit La Chasse.	463
	=> Opération en cours de réalisation. E.R. à supprimer.			
6	Equipement public	Commune	Extension de la Mairie	280
	=> Projet non réalisé. Cet E.R. était maintenu dans le projet de P.L.U. annulé, cependant la commune n'a pas de projet d'extension de la mairie. E.R. à supprimer.			
7	Voirie	Commune	Elargissement de la voie à 6m d'emprise.	270
	=> Le projet de P.L.U. annulé prévoyait également à cet endroit la création d'un accès. Opération réalisée. Cet E.R. est à supprimer.			
8	Equipement public	E.D.F.	Transformateur	40500
	=> Opération non réalisée à la Casse à Moreau. Le projet de P.L.U. annulé ne reprenait pas cet E.R. Le projet de transformateur a dû être annulé. E.R. à supprimer.			
9	Voirie	Département	Déviation de la RD 117 de Semussac à Mescher sur Gironde.	30000
	=> Opération non réalisée mais toujours inscrite dans le schéma routier départemental et repris dans le projet de P.L.U. annulé. E.R. à maintenir.			

Le projet de P.L.U. annulé, prévoyait également 4 autres emplacements réservés :

N°	Désignation de l'opération	Collectivité ou service public destinataire	Affectation
1	Voirie	Commune	Création d'un chemin piéton
	=> Opération non réalisées. Il devait relier la zone 1AU Les Epinettes au chemin des Epinettes. Si cette zone est maintenue à l'urbanisation l'idée de faciliter la liaison piétonne entre les quartiers et en direction de la zone naturelle (projet d'aménagement d'un espace public) est intéressante à conserver.		
3	Espace public	Commune	Création d'un espace public
	=> Opération non réalisée. Le principe d'aménagement d'une coulée verte est intéressant à conserver dans ce secteur qui recueille les écoulements des eaux de pluie.		
6	Equipement public	Commune	Atelier communal
	=> Opération réalisée. E.R. à supprimer.		
8	Equipement public	Commune	Ouvrage de gestion des eaux pluviales
	=> Opération non réalisée. E.R. à conserver.		